



Dans le cadre de l'élection présidentielle et alors que le système éducatif est à la croisée des chemins, le SNES, syndicat majoritaire des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation interpelle les candidats sur l'avenir de l'École, du second degré et de ses personnels.

Cette interpellation se construit autour de quelques fiches thématiques abordant, tout au long de la campagne, les points clefs et les grands leviers de l'évolution du service public d'Éducation nationale. Les réponses seront rendues publiques.

La « gouvernance »

Les questions de « gouvernance » de ou dans l'Éducation nationale s'articulent autour de 4 thèmes :

- ▶▶ l'autonomie des établissements ;
- ▶▶ l'organisation de la chaîne hiérarchique ;
- ▶▶ l'évaluation ;
- ▶▶ la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales.

AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

L'autonomie des établissements a été un thème récurrent de la politique menée ces dernières années. Nombre de décisions prises par le ministère, l'ont été au nom du développement de cette autonomie comme moyen de répondre aux difficultés rencontrées par le système éducatif.

Or, telle qu'elle a été développée ces dernières années, l'autonomie se caractérise par :

- ▶▶ le renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement et non celui des établissements y compris au détriment de l'instance délibérative de l'établissement qu'est son conseil d'administration ;
- ▶▶ l'imposition d'expérimentations souvent contre l'avis des enseignants et même des CA (ECLAIR par exemple), et des prescriptions de plus en plus nombreuses et détaillées ;
- ▶▶ le découragement voire l'impossibilité de développer les initiatives locales proposées par les équipes qui ne correspondaient pas à la volonté de la hiérarchie.

L'ORGANISATION DE LA CHAÎNE HIÉRARCHIQUE

Le renforcement du rôle des recteurs est patent à l'image de celui des chefs d'établissement des EPLE.

Il découle à bien des égards de la volonté de faire porter aux acteurs locaux le poids de décisions qui leur échappent.

La gestion des suppressions de postes dans l'Éducation nationale ces dernières années est particulièrement éloquent, le ministère laissant recteurs, inspecteurs d'académie, chefs d'établissement en situation de devoir inventer des solutions pour « éponger » les suppressions d'emplois ou en leur suggérant secrètement des pistes dont le niveau local porte alors aux yeux de tous la responsabilité.

L'ÉVALUATION

Aujourd'hui, aucune évaluation sérieuse n'est faite des expérimentations. Ainsi celle des établissements ECLAIR a été

généralisée sans aucune évaluation. Le refus de publier nombre d'études faites par la DEPP montre aussi la volonté de détourner l'évaluation de ce qui devrait être son objet.

L'évaluation des personnels n'échappe pas à cette démarche.

Nos professions ont aujourd'hui un conflit majeur avec le ministère de l'Éducation nationale sur l'évaluation des enseignants. Elles contestent une évaluation qui à la fois ne porte pas sur l'essentiel du métier et n'a pour objectif que de construire un contrôle hiérarchique par le seul chef d'établissement, y compris dans les domaines où il n'a pas de compétences et donc pas la légitimité pour l'exercer.

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Depuis 2003, le rôle de l'État (au niveau central ou déconcentré) dans des domaines essentiels à l'organisation du système éducatif demeure : offre de formation, contenus et horaires d'enseignement, gestion des personnels. Nous sommes totalement convaincus qu'il convient de laisser à l'État la responsabilité de ces sujets et des arbitrages qui en découlent.

L'intervention, hors compétence institutionnelle, de certaines collectivités territoriales dans des activités directement liées à la mission de l'École (soutien, aide aux devoirs, lutte contre le décrochage...) est directement liée à leur capacité budgétaire. Ce sont donc celles qui disposent du potentiel fiscal le plus important, qui sont en mesure, le plus facilement, de s'engager dans de telles actions. S'agissant de l'offre de formation, une vision purement locale des besoins manque totalement de pertinence voire est porteuse de sérieux dangers.

L'idée parfois défendue d'un État qui serait uniquement le régulateur sur ces questions poserait de sérieux problèmes en terme d'égalité territoriale.



QUESTIONS AUX CANDIDATS

- 1 Y a-t-il des domaines pour lesquels vous êtes favorables à un élargissement de l'autonomie des établissements, si oui, lesquels ? Dans le cadre de cette autonomie, faut-il selon vous revoir, et si oui dans quel sens, les rôles respectifs du chef d'établissement, du conseil d'administration et des équipes pédagogiques ?
- 2 Comptez-vous poursuivre dans l'élargissement des compétences des recteurs au détriment des compétences nationales ? Si oui dans quels domaines ?
- 3 Quels sont vos projets concernant la carte scolaire pour l'affectation des élèves ?
- 4 Êtes-vous favorable au maintien du recrutement des enseignants, CPE, conseillers d'orientation, par concours ? Le chef d'établissement doit-il intervenir dans le choix des personnels appelés à exercer dans l'établissement ?
- 5 Êtes-vous prêt à revenir sur le texte concernant l'évaluation des enseignants dans l'hypothèse où le ministère mènerait son projet à terme ?
- 6 Êtes-vous favorable à de nouveaux transferts de compétence vers les collectivités territoriales en matière d'éducation ?

CE QUE DEMANDE LE SNES

- ▶▶ Réorganiser la répartition des compétences entre le chef d'établissement, le conseil d'administration, les équipes pédagogiques afin de rétablir les équilibres des lois de décentralisation des années 80.
- ▶▶ Maintenir l'organisation de l'offre de formation, les contenus de formation et les horaires d'enseignement, la gestion des personnels sous la responsabilité de l'État et sans les déconcentrer au niveau de l'établissement.
- ▶▶ Donner tout son sens à la liberté pédagogique individuelle et collective des enseignants : il faut donner aux équipes pédagogiques/éducatives le temps nécessaire pour la concertation, leur permettant d'élaborer collectivement des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. L'expérimentation, utile au système éducatif, ne peut avoir sa place qu'encadrée de conditions strictes dans la transparence et avec des outils pertinents d'évaluation construits en concertation.
- ▶▶ Maintenir la double évaluation des enseignants et entamer une véritable concertation sur cette évaluation.
- ▶▶ Rétablir une carte scolaire améliorée pour l'affectation des élèves avec la mise en place d'une véritable politique sociale et d'aménagement du territoire.
- ▶▶ Faire un bilan des actions hors compétences des collectivités territoriales en matière d'Éducation, mesurer leurs effets, les inégalités entre les territoires qu'elles peuvent créer, avant tout projet de nouveau transfert de compétence.